

Procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour la certification AMI « éducateur Montessori pour les enfants de six à douze ans »

**Cette certification est en cours d'enregistrement au Répertoire
National des Certifications Professionnelles (RNCP) par France
Compétence.**

L'accompagnement proposé par l'ISMM permet de préparer la certification d'éducateur Montessori pour les enfants de six à douze ans agréé par l'Association Montessori Internationale (AMI) et est en cours d'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Étape 1 : Demande de recevabilité (livret 1)

L'ISMM se prononce sur la recevabilité de votre candidature au regard de votre dossier de recevabilité composé des documents suivants :

- - Une lettre de motivation démontrant la cohérence de la demande de VAE et du parcours professionnel et/ou bénévole effectué.
- - Un CV.
- - Tout document justifiant au moins un an d'exercice dans la fonction d'éducateur Montessori pour les enfants de six à douze ans, dans un établissement Montessori qui respecte les règles de la charte AMF-ISMM : mélange des âges / au minimum 3 heures d'activités autonomes matin et après-midi / matériel Montessori uniquement (fiches de paie, attestation de bénévolat signée par l'Association, factures d'interventions).

A réception du dossier complet, l'ISMM se prononce sous 30 jours sur la recevabilité de votre candidature. Si elle est recevable, vous serez convoqués à un entretien.

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

- Étape 2 : dossier de validation (livret 2)

Lors de cet entretien le dossier de demande de validation accompagné d'une notice explicative des différentes étapes pour accéder à la validation vous seront remis.

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement par l'ISMM pour la préparation de votre VAE.
Attention : cet accompagnement est obligatoire pour obtenir le diplôme AMI.

Cet accompagnement se déroulera à l'ISMM de Nogent-sur-Marne sous forme de 9 séances d'accompagnement de 6h de travail, qui auront lieu les deuxièmes mercredis de chaque mois entre **octobre et juin**.

En juin, vous passerez devant un jury pour valider votre VAE.

Le jury pourra décider :

- - d'une validation totale des expériences et de l'attribution des deux titres.
- - d'une validation partielle des deux titres avec des propositions pour obtenir la validation totale dans un délai maximum de 5 ans.
- - d'un refus de validation.

Les décisions de ce jury sont souveraines.

La validation par bloc n'est pas possible. Il n'existe pas d'équivalence.

Centre de formation de Nogent
1-7, rue Jean Monnet
94130 Nogent-sur-Marne
Établissement d'enseignement supérieur privé
Pôle administratif

Centre de formation de Lyon
7 cours Bayard
69002 Lyon

Centre de formation de Montpellier
27-29, avenue de Lodève
34000 Montpellier

Téléphone : 01 48 72 95 20 / contact@formation-montessori.fr / <https://www.formation-montessori.fr> / <https://www.facebook.com/ISMMontessori/>

Siège social : 13 rue de la Grange Batelière 75009 Paris – Siret 418 550 273 00035

Déclaration d'activité n° 11753000475 (75) (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)



Mis à jour janvier 2025